

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME
016-211602362-20200703-D_2020_6_7-DE 8, place du champ de foire
Reçu le 10/07/2020 16440 MOUTHIERS-SUR-BOËME
tel : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération : L'an deux mille vingt, le vendredi 03 juillet à 19 h 00, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle de réunion à la MJC, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du : 26 Juin 2020

Présents : 17

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame GANNE Julie, Madame GIRAUD Isabelle, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Objet : Vote des subventions aux associations pour l'année 2020

Pouvoirs :

Madame LALANDRE Sophie a donné pouvoir à Madame GIRAUD Isabelle

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame LALANDRE Sophie, Monsieur NICOLLEAU Thierry

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une enveloppe budgétaire a été votée à l'article 6574 "subventions" du Budget Primitif 2020 de la Commune et propose d'individualiser les subventions à octroyer en fonction des demandes reçues. Il rappelle que certaines associations ont bénéficié d'avances de subvention lors du 1er trimestre 2020.

Il précise qu'en vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les membres des associations ne doivent pas prendre part au vote de la subvention des associations auxquelles ils appartiennent.

Après avoir examiné chaque dossier de demande de subvention et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal ATTRIBUE les subventions 2020 aux associations comme suit :

AR PREFECTURE		ASSOCIATIONS COMMUNALES	Subvention 2020 votée - 6574
016-2116 02362-20200703-D_2020-7-BE	Reçu le 10/07/2020	AMICALE DES donneurs DE SANG	350,00 €
		ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE MOUTHIERS	300,00 €
		AU SON DE LA BOÈME	3000,00 €
		BOÈME PATRIMOINE	200,00 €
		COMITE SECOURS POPULAIRE DE MOUTHIERS	350,00 €
		COMPAGNIE OLIVE DE LUX	500,00 €
		GENERATION BOÈME	300,00 €
		L'ÂGE DE FAIRE	500,00 €
		LES BADISTES DE LA BOÈME	500,00 €
		M.J.C JULES BERRY	10000,00 €
		SAUVETAGE ANIMAL/ER LES GRANDS BOIS	500,00 €
		SCM ECOLE ELEMENTAIRE	1295,00 €
		SCM ECOLE MATERNELLE	641,00 €
		SENTIERS DE BOÈME	300,00 €
		SPORTING CLUB DE MOUTHIERS - FOOT	13500,00 €
		TENNIS CLUB DE MOUTHIERS	5000,00 €
		TOURBIERES ET LOISIRS	300,00 €
		TOTAL ASSOCIATIONS COMMUNALES	37536,00 €
		BANQUE ALIMENTAIRE D'ANGOULÉME ET DE LA CHARENTE	200,00 €
		LES RESTAURANTS DU CŒUR	650,00 €
		CROIX ROUGE	200,00 €
		FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS (ACOMpte CAMPAGNE DE STERILISATION CHATS ERRANTS)	860,00 €
		LES COMPAGNONS DU VEGETAL	2000,00 €
		CRCATB	200,00 €
		TOTAL AUTRES ASSOCIATIONS	4110,00 €
		EFFERVESCENTRE	
		- Solde culture 2019	4058,00 €
		- Solde social 2019	2090,00 €
		- Solde jeunesse 2019	28054,00 €
		- Culture 2020	10451,96 €
		- Social 2020	20294,41 €
		- Jeunesse 2020 (périsco/TAP)	68068,00 €
		TOTAL EFFERVESCENTRE	133 016,37 €
		TOTAL GENERAL	174 662,37 €

Les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6574, prévus à cet effet, du Budget Principal.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 03/07/2020, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 10/07/2020

Le Maire

Michel CARTERET

